

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY, tenue le 4 décembre 2017, à 19 h 30, à la salle Desjardins située au 6115-A, rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Thérèse Francoeur, mairesse  
M. Éric Provencher, conseiller siège n° 1  
M. Douglas Beard, conseiller siège n° 2  
M. Simon Lauzière, conseiller siège n° 3  
M. Christian Girardin, conseiller siège n° 4  
Mme Suzanne Dandurand, conseillère siège n° 5  
M. Jean-François De Plaen, conseiller siège n° 6

Tous formant quorum sous la présidence de madame Thérèse Francoeur, mairesse.

ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENT :

M. Luis Jorge Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, agissant à titre de secrétaire de la séance.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est déclarée ouverte.

**298-12-2017 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal attestent avoir reçu tous les documents inhérents à la présente séance 72 heures avant la tenue de celle-ci, tel que prévu par la loi;

Sur proposition de M. CHRISTIAN GIRARDIN  
Appuyée par MME SUZANNE DANDURAND  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter l'ordre du jour :

**ORDRE DU JOUR, SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Lundi 4 décembre 2017 – 19 h 30

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
  - 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2017
4. **COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE**
5. **ADMINISTRATION ET FINANCES**
  - 5.1. Présentation et adoption des comptes et des revenus pour novembre 2017

- 5.2. Dépôt – Rapport des dépenses autorisées par les fonctionnaires pour novembre 2017
  - 5.3. Dépôt – Activités de fonctionnement à des fins fiscales pour novembre 2017
  - 5.4. Calendrier des séances du Conseil pour l'année 2018
  - 5.5. Dépôt de l'extrait du registre public des déclarations des membres du Conseil
  - 5.6. Affectation postes budgétaires
  - 5.7. Déclaration de compétence Fibre optique
  - 5.8. Projet Carrefour St-Félix
  - 5.9. Règlements taxation MRC
  - 5.10. Renouvellement certification de secouristes
  - 5.11. Renouvellement entente avec la Société préventive de la cruauté envers les animaux du district électoral de Drummondville (S.P.A.D.)
  - 5.12. Renouvellement annonce publicitaire du feuillet paroissial
  - 5.13. Bibliothèque – Prévisions budgétaires pour l'année 2018
  - 5.14. Avis de motion – Règlement relatif à la taxation pour l'année financière 2018
  - 5.15. Participation café-causerie et dîner du ministre Coiteux
  - 5.16. Fête de Noël Bibliothèque – certificats-cadeau
  - 5.17. Nomination d'un représentant à l'OMH Drummond
- 6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
    - 6.1. Service de prévention GPI
  - 7. **TRAVAUX PUBLICS**
    - 7.1. Embauche de préposés à la patinoire
    - 7.2. Vente de données carrières et sablières
    - 7.3. Subvention du député – Attestation de fin des travaux 4<sup>e</sup> Rang et chemin de la Rivière
  - 8. **HYGIÈNE DU MILIEU**
    - 8.1. Contrat de vidange des fosses
  - 9. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
  - 10. **LOISIRS ET CULTURE**
    - 10.1. Jeudi en chansons
  - 11. **SUJETS DIVERS**
  - 12. **RAPPORT DES ÉLUS**
  - 13. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
  - 14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Adoptée.

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

#### **299-12-2017 3.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2017**

Sur proposition de MME SUZANNE DANDURAND  
Appuyée par M. SIMON LAUZIÈRE  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 13 novembre 2017.

Adoptée.

### **4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE**

Le directeur général et secrétaire-trésorier présente la correspondance du mois. Une liste de toute la correspondance reçue est transmise aux conseillers.

## 5. ADMINISTRATION ET FINANCES

### 300-12-2017 5.1. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES ET DES REVENUS POUR NOVEMBRE 2017

Sur proposition de M. CHRISTIAN GIRARDIN  
Appuyée par MME SUZANNE DANDURAND  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter le rapport détaillé des revenus et des dépenses pour le mois de novembre 2017, soumis par le directeur général et secrétaire-trésorier, et que ce dernier soit autorisé à payer lesdites dépenses.

Les revenus et les dépenses sont :

Revenus	138 300,04 \$
Taxes	62 674,09 \$
Protection incendie	5 627,98 \$
Permis et dérogation	410,00 \$
Imposition Carrière/sablière	67 841,14 \$
Entretien signalisation (résol 006-01-2017)	250,00 \$
Autres revenus	1 496,83 \$
<b>Dépenses</b>	<b>110 518,13 \$</b>
Rémunération régulière	11 733,33 \$
Rémunération incendie	6 179,12 \$
Factures déjà payées	8 124,99 \$
Factures à payer	84 480,69 \$

Adoptée.

### 5.2. DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LES FONCTIONNAIRES POUR NOVEMBRE 2017

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose à la table du Conseil municipal le rapport de dépenses autorisées par les fonctionnaires.

### 5.3. DÉPÔT – ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES POUR NOVEMBRE 2017

Le directeur général et secrétaire-trésorier remet à chaque membre du Conseil municipal le rapport des activités de fonctionnement à des fins fiscales pour la période du mois de novembre. La mairesse dépose ledit rapport à la séance.

301-12-2017 **5.4. CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2018**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur proposition de M. CHRISTIAN GIRARDIN  
Appuyée par M. ÉRIC PROVENCHER  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le calendrier ci-dessous pour la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal de 2018 devant débuter à 19 h 30 :

Lundi, le 15 janvier 2018	Lundi, le 9 juillet 2018
Lundi, le 5 février 2018	Lundi, le 6 août 2018
Lundi, le 5 mars 2018	Lundi, le 10 septembre 2018
Lundi, le 9 avril 2018	Lundi, le 1 <sup>er</sup> octobre 2018
Lundi, le 7 mai 2018	Lundi, le 5 novembre 2018
Lundi, le 4 juin 2018	Lundi, le 3 décembre 2018

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier conformément à l'article 148.0.1 du *Code municipal du Québec*.

Adoptée.

**5.5. DÉPÔT DE L'EXTRAIT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL**

Le directeur général et secrétaire-trésorier procède au dépôt de l'extrait du registre public des déclarations des membres du Conseil.

302-12-2017 **5.6. AFFECTATION DES POSTES BUDGÉTAIRES**

CONSIDÉRANT QUE certaines dépenses qui n'avaient initialement pas été prévues au budget ont été effectuées au cours de l'année 2017;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'affecter ces montants aux postes budgétaires suivants, à savoir :

Dépenses	Poste budgétaire
5 910,00 \$ pour les équipements du camp de jour	Surplus cumulé

Dépenses	Poste budgétaire
43 290,78 \$ pour le camion de voirie	Surplus cumulé
390 013,64 \$ pour le chemin du Plateau	200 000 \$ du fonds carrière et sablière, l'excédent au surplus cumulé
Un montant approximatif de 57 000 \$ pour les travaux relatifs au Carrefour St-Félix	Surplus cumulé
22 867,02 \$ pour Travaux – centre Eugène-Caillé	Surplus cumulé
4 487,52 \$ pour les jeux d'eau	Surplus cumulé

EN CONSÉQUENCE,  
 Sur proposition de M. ÉRIC PROVENCHER  
 Appuyée par M. CHRISTIAN GIRARDIN  
 Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer les affectations budgétaires précitées.

Adoptée.

### 303-12-2017 5.7. DÉCLARATION DE COMPÉTENCE FIBRE OPTIQUE

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales ont compétence pour la mise en place, l'entretien et l'exploitation d'un réseau de fibres optiques sur leur territoire en vertu des articles 4 (3) et 16 de la *Loi sur les compétences municipales*, L.R.Q. c. C-47.1

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond peut déclarer sa compétence à l'égard des municipalités locales dont le territoire est compris dans le sien relativement à tout ou partie d'un domaine sur lequel ces dernières ont compétence en vertu de l'article 678.0.1 du *Code municipal du Québec*, L.R.Q., c. C-27.1.

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond désire mettre en place un réseau de fibres optiques pour offrir des services de télécommunications à large bande à tous les résidents et entreprises du territoire de la MRC de Drummond avec ou sans subvention gouvernementale tel qu'il appert de sa résolution MRC11684/04/17 adoptée le 12 avril 2017;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond manifestera son intention de déclarer sa compétence pour la mise en place, l'entretien et l'exploitation d'un réseau de fibres optiques sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU' avant de ce faire, elle souhaite que les conseils des municipalités qui composent son territoire confirment leur position en regard de cette éventuelle déclaration de compétences;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur proposition de MME SUZANNE DANDURAND  
Appuyée par M. ÉRIC PROVENCHER  
Il est résolu à la majorité des conseillers présents, le conseiller M. Jean-François De Plaen mentionne sa dissidence à la présente résolution.

DE confirmer l'accord de la Municipalité à ce que la MRC de Drummond déclare sa compétence pour la mise en place, l'entretien et l'exploitation d'un réseau de fibres optiques sur le territoire de la MRC de Drummond.

Adoptée.

**304-12-2017 5.8. PROJET CARREFOUR ST-FÉLIX**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil Municipal a reçu la confirmation de la subvention Fonds Chantier Canada dans le cadre de la rénovation du Carrefour St-Félix;

CONSIDÉRANT QUE les élections régulières se sont tenues le 5 novembre dernier et que l'ensemble des membres du Conseil municipal sont demeurés en poste;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de confirmer au bailleur de fonds l'engagement du Conseil Municipal à mener à terme le projet entamé du Carrefour St-Félix;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur proposition de M. DOUGLAS BEARD  
Appuyée par M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN  
Il est résolu à l'majorité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal confirme son intention de réaliser le projet du Carrefour St-Félix selon les plans et ententes initialement déterminés.

Adoptée.

**305-12-2017 5.9. RÈGLEMENTS TAXATION MRC**

CONSIDÉRANT QUE la MRC a adopté, le 22 novembre 2017 dernier, son budget 2018;

CONSIDÉRANT QUE ce budget prévoit la quote-part de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey s'élevant à un montant total de 89 282,44 \$;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur proposition de M. ÉRIC PROVENCHER  
Appuyée par M. SIMON LAUZIÈRE  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver tous les règlements de taxation de la MRC de Drummond pour l'année 2018.

Adoptée.

**306-12-2017 5.10. RENOUVELLEMENT CERTIFICATION SECOURISTES**

CONSIDÉRANT QUE les certifications de secourisme en milieu de travail de M. Bruno Gamache, Mme Stéphanie Hinse, Mme Cécile Tanguay et Mme Francine Lalancette arriveront à échéance en février et mars 2018;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de renouveler les certifications de certains membres de l'équipe afin qu'ils puissent prodiguer rapidement les premiers soins en cas d'urgence en attente de l'arrivée des premiers répondants;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la formation pour une personne est de 125,32 \$, taxes incluses pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité bénéficie d'une subvention pour trois personnes, soit 2 pour le bureau municipal et 1 pour la station d'épuration des eaux usées, permettant qu'ils participent sans frais à la formation de secourisme offerte par le groupe Santinel;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur proposition de M. CHRISTIAN GIRARDIN  
Appuyée par M. SIMON LAUZIÈRE  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité autorise la participation à la formation de secourisme offerte par le groupe Santinel de 4 membres du personnel, soit monsieur Bruno Gamache ainsi que mesdames Francine Lalancette, Stéphanie Hinse et Sarah Boivin à la date déterminée par le directeur général.

QUE le directeur général soit autorisé à effectuer le paiement des frais de participation à la formation pour le participant qui ne bénéficiera pas de la subvention, au coût de 125,32 \$, taxes incluses.

QUE les frais de déplacement et de repas pour la participation à cette formation soient remboursés selon la politique en vigueur, le cas échéant.

Adoptée.

**307-12-2017 5.11. RENOUVELLEMENT ENTENTE AVEC LA SOCIÉTÉ PRÉVENTIVE DE LA CRUAUTÉ ENVERS LES ANIMAUX DU DISTRICT ÉLECTORAL DE DRUMMONDVILLE (S.P.A.D.)**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit renouveler l'entente avec la Société préventive de la cruauté envers les animaux du district électoral de Drummondville (S.P.A.D.);

CONSIDÉRANT QUE le coût du service est fixé annuellement à 2,35 \$ par citoyen et est payable en deux versements égaux en janvier et juin de chaque année de l'entente.

Sur proposition de M. DOUGLAS BEARD

Appuyée par M. CHRISTIAN GIRARDIN

Il est résolu à l'unanimité

DE renouveler le contrat de service avec la Société préventive de la cruauté envers les animaux du district électoral de Drummondville (S.P.A.D.), relative à l'application des règlements municipaux concernant les animaux et la perception du coût des licences, et ce, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018.

QUE le coût du service soit fixé annuellement à 2,35 \$ par citoyen et soit payable en deux versements égaux aux mois de janvier et juin 2018.

QUE le Conseil autorise la mairesse, ou le maire suppléant, ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier à signer l'entente avec la S.P.A.D., ainsi que toutes les annexes donnant suite à la présente résolution.

QUE le Conseil désigne la S.P.A.D., tous ses représentants, administrateurs, employés ou préposés, pour l'application du

*Règlement numéro 498 concernant les animaux* afin d'émettre des constats d'infraction conformément à l'article 33 de ce règlement, et ce, pour toute la durée de la présente entente intervenue entre la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey et la S.P.A.D.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à effectuer les paiements découlant de la présente entente.

Adoptée.

**308-12-2017 5.12. RENOUVELLEMENT ANNONCE PUBLICITAIRE DU FEUILLET PAROISSIAL**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a acheté, pour un montant de 90 \$, taxes incluses, pour l'année 2017, deux espaces publicitaires parus dans le feuillet de la Paroisse St-Luc;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite conserver ces espaces publicitaires;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur proposition de MME SUZANNE DANDURAND  
Appuyée par M. ÉRIC PROVENCHER  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil Municipal renouvelle les deux espaces publicitaires dans le feuillet de la Paroisse St-Luc pour l'année 2018.

QUE le directeur général soit autorisé à effectuer le paiement de ces espaces publicitaires au montant de 90 \$, taxes incluses.

Adoptée.

**309-12-2017 5.13. BIBLIOTHÈQUE - PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2018**

CONSIDÉRANT QUE le budget de fonctionnement de la bibliothèque s'élève à 8 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité verse à la bibliothèque, en début de chaque année, le montant total du budget, diminué du surplus de l'année précédente;

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque aura un surplus pour l'année 2017;

Sur proposition de MME SUZANNE DANDURAND  
Appuyée par M. ÉRIC PROVENCHER  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter les prévisions budgétaires de la bibliothèque au montant de 8 000 \$.

QUE la contribution de la Municipalité soit le montant nécessaire afin de parfaire jusqu'au montant total de leur budget de 8 000 \$ pour l'année 2018, après déduction des surplus de l'année 2017.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à verser ce montant à la bibliothèque en un seul versement en début d'année 2018.

Adoptée.

**310-12-2017 5.14. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT RELATIF À LA TAXATION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2018**

Un avis de motion est donné par M. ÉRIC PROVENCHER à l'effet que le règlement numéro 611 sur les modalités de paiement des taxes foncières municipales et des compensations pour l'exercice financier 2017 sera adopté à une séance ultérieure.

Ledit projet de règlement est présenté aux citoyens présents.

Adoptée.

**311-12-2017 5.15. PARTICIPATION CAFÉ-CAUSERIE ET DÎNER DU MINISTRE COITEUX**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont reçu une invitation pour un café-causerie et un dîner conférence avec le ministre Coiteux qui s'est tenu le lundi 4 décembre, à compter de 11 h;

CONSIDÉRANT QUE Mmes Thérèse Francoeur, mairesse, et Suzanne Dandurand, conseillère, étaient disponibles pour représenter la Municipalité lors de cet événement;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'inscription par personne à cette activité est de 57,49 \$, taxes incluses;

Sur proposition de M. CHRISTIAN GIRARDIN

Appuyée par M. SIMON LAUZIERE

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'entériner la décision d'inscrire Mmes Thérèse Francoeur, mairesse, et Suzanne Dandurand, conseillère, au café-causerie et dîner du ministre Coiteux qui a eu lieu le lundi 4 décembre, à compter de 11 h.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à effectuer le paiement des coûts d'inscription de ces deux personnes pour un montant de 114,97 \$, taxes incluses.

QUE les frais de déplacement pour la participation au café-causerie et dîner du ministre Coiteux soient remboursés selon la politique en vigueur.

Adoptée.

**312-12-2017 5.16. FÊTE DE NOËL BIBLIOTHÈQUE – CERTIFICATS-CADEAU**

CONSIDÉRANT QU' il y a eu une fête de Noël le vendredi 24 novembre 2017;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de souligner le travail des bénévoles par la remise d'un certificat-cadeau;

Sur proposition de M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN  
Appuyée par M. CHRISTIAN GIRARDIN  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient remis aux seize (16) bénévoles de la bibliothèque un certificat-cadeau d'une valeur de 50 \$.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à effectuer le paiement des certificats-cadeaux.

Adoptée.

**313-12-2017 5.17. NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À L'OMH DRUMMOND**

CONSIDÉRANT QUE l'OMH de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey est dorénavant fusionnée avec l'ensemble des OMH de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE pour la gouvernance de ce nouveau regroupement d'OMH, des représentants de chaque secteur géographique doivent être nommés pour siéger à titre de membres du Conseil d'administration;

CONSIDÉRANT QUE pour le secteur Est, duquel font partie la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey et la Municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Village), un représentant doit être nommé pour un mandat de 2 ans;

CONSIDÉRANT QU' il y aura une rotation entre les deux représentants et qu'il sera déterminé à l'amiable entre les deux Municipalités lequel des représentants effectuera le premier mandat;

Sur proposition de M. ÉRIC PROVENCHER  
Appuyée par M. SIMON LAUZIÈRE  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit nommé M. Luis Jorge Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, à titre de représentant à l'OMH Drummond pour un mandat de 2 ans.

QUE soit déterminé à l'amiable, en temps opportun, par les deux Municipalités, ou leur ayant-droit respectif, lequel des représentants effectuera le premier mandat.

Adoptée.

## **6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **314-12-2017 6.1 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT GPI**

CONSIDÉRANT QU' en vertu du schéma de couverture incendie de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, faisant partie de la MRC de Drummond, elle se doit d'offrir des services de prévention incendie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité détient une entente de service avec le groupe Gestion Préventive Incendie (ci-après « GPI »);

CONSIDÉRANT QU' la Municipalité est satisfaite des services offerts par GPI;

CONSIDÉRANT QUE les coûts annuels des services de GPI sont de 12 812 \$ conformément audit contrat;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur proposition de M. SIMON LAUZIÈRE  
Appuyée par M. DOUGLAS BEARD  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter l'offre de services du groupe GPI au montant de 12 812 \$, taxes en sus;

D'autoriser le directeur général à effectuer le paiement du montant de 12 812 \$ pour l'année 2018.

Adoptée.

## 7. TRAVAUX PUBLICS

### 315-12-2017 7.1. RESSOURCES HUMAINES – EMBAUCHE DE PRÉPOSÉS À LA PATINOIRE

CONSIDÉRANT QUE la résolution portant le numéro 262-10-2017 mandatait le directeur général pour effectuer les démarches afin de pourvoir aux postes de coordonnateur et préposés à la patinoire;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général ainsi que le directeur du Service des travaux publics ont effectué des entrevues auprès de 5 candidats;

CONSIDÉRANT QUE ces 5 candidats répondent aux critères d'emplois et que le directeur général et le directeur du Service des travaux publics recommandent conjointement l'embauche de :

- Jason Burningham
- Isaack Chillas
- Élizabéth Desmarais
- Léa Hinse-Fontaine
- Dany Potvin

EN CONSÉQUENCE,  
Sur proposition de MME SUZANNE DANDURAND  
Appuyée par M. CHRISTIAN GIRARDIN  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal entérine les recommandations soumises par le directeur général ainsi que le directeur du Service des travaux publics de procéder à l'embauche de :

- Jason Burningham
- Isaack Chillas
- Élizabéth Desmarais
- Léa Hinse-Fontaine
- Dany Potvin

QUE les conditions de travail de ceux-ci soient plus amplement décrites à des contrats de travail conformément aux politiques en vigueur.

D'autoriser, pour et au nom de la Municipalité, la mairesse, Mme Thérèse Francoeur, ou le maire suppléant, ainsi que le directeur général à signer les contrats de travail du coordonnateur ainsi que des préposés à la patinoire.

Adoptée.

**316-12-2017 7.2. VENTE DE DONNÉES CARRIÈRES ET SABLIERES**

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Transport Fréchette a déposé une demande à la Municipalité afin d'obtenir les données topographiques récoltées suite au survol de la sablière sur le chemin des Domaines;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit déboursier des frais pour obtenir ces données;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur proposition de M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN  
Appuyée par M. CHRISTIAN GIRARDIN  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil autorise le directeur général à remettre, en contrepartie d'un montant de 1 250 \$, les données topographiques récoltées suite au survol de la sablière sur le chemin des Domaines à l'entreprise Transport Fréchette.

Adoptée.

**317-12-2017 7.3. SUBVENTION DU DÉPUTÉ – ATTESTATION DE FIN DES TRAVAUX 4<sup>e</sup> RANG ET CHEMIN DE LA RIVIÈRE**

CONSIDÉRANT QU' une subvention pour des travaux de réfection sur le 4<sup>e</sup> Rang et le chemin de la Rivière a été demandée au député M. Schneeberger;

CONSIDÉRANT QUE lesdits travaux sont complétés;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur proposition de M. DOUGLAS BEARD  
Appuyée par M. ÉRIC PROVENCHER  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal confirme au député Schneeberger que les travaux de réfection sur le 4<sup>e</sup> Rang et le chemin de la Rivière ont été complétés.

Adoptée.

**8. HYGIÈNE DU MILIEU**

**318-12-2017 8.1. CONTRAT DE VIDANGE DE FOSSES**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres de services pour la vidange de fosses septiques;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu 2 offres de services;

Sur proposition de MME SUZANNE DANDURAND  
Appuyée par M. CHRISTIAN GIRARDIN  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le contrat de vidange des fosses septiques soit octroyé à Beauregard Fosses septiques suite à l'offre de services déposée.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à effectuer les paiements afférents à ce contrat.

Adoptée.

## **9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

Aucun point à l'ordre du jour.

## **10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

### **319-12-2017 10.1. JEUDI EN CHANSONS**

CONSIDÉRANT QUE la Société Saint-Jean-Baptiste (SSJB) relance le programme d'assistance financière pour la tenue d'un spectacle dans le cadre de l'événement des Jeudis en chanson;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite, cette année encore, participer à cet événement;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur proposition de M. CHRISTIAN GIRARDIN  
Appuyée par M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit mandaté à effectuer les démarches nécessaires et l'envoi des documents requis à l'obtention d'une subvention de la SSJB en vue de tenir l'édition 2018 du Jeudi en chansons au sein de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey.

Adoptée.

**11. SUJETS DIVERS**

**12. RAPPORT DES ÉLUS**

La mairesse invite les membres du Conseil municipal à faire un compte rendu de leurs comités respectifs.

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La mairesse invite les personnes présentes à poser des questions.

**320-12-2017 14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;

Sur proposition de M. DOUGLAS BEARD

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la séance soit levée à 21h06.

En signant le présent procès-verbal, la mairesse est réputée avoir signé chacune des résolutions précédentes.

Adoptée.

---

Thérèse Francoeur, mairesse

---

Luis Jorge Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier